



Flash info

Décembre 2018

SOMMAIRE:

Page 1

- Restauration de l'église
- Demande de placement de la commune en état de catastrophe naturelle
- Inscription sur les listes électorales

Page 2

- Entretien du domaine public
- Plan local d'urbanisme
- Installations illégales
- Cimetière
- Fibre optique

AGENDA

- **16/12/2018** : Noël des enfants du village organisé par le Comité des fêtes 15h/18h Salle Polyvalente
- **12/1/2019** : Vœux à 16h30 Salle Polyvalente
- **27/1/2019** : Recyclage secourisme 13h30/17h30
- **2/2/2019** : Séance de cinéma : la Nuit du Carrefour 20h30 Salle Polyvalente
- **16/2/2019** : Formation incendie 13h30/17h30

Prochain rendez-vous électoral: Elections européennes le 26 mai 2019.

Retrouvez toutes les informations de la commune sur www.haravilliers.com

RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Notre église fait partie de l'opération « SAUVER LE PATRIMOINE AVEC LE 13H DE TFI ». Vous pouvez consulter le site "www.patrimoine13h.fr" puis aller dans "Patrimoine 13h – liste des annonces" et choisir collectivité comme organisme, don comme type, Île de France comme région puis taper notre code postal (95460) et vous verrez notre église dans les annonces.

Les dons consentis par un particulier ouvrent droit à une réduction d'impôts s'ils sont affectés à la réalisation de travaux de restauration de notre église, monument historique classé.

Il revient à la mairie d'Haravilliers d'isoler les versements dans sa comptabilité et de s'assurer qu'ils sont utilisés conformément.

Suite au diagnostic de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, un sondage géotechnique devra être réalisé pour compléter l'étude en vue de restaurer l'église.

Cette étude de sondage sera réalisée au mois de janvier 2019.

Puis les premiers travaux à programmer consistent à dégager les soubassements enterrés au Nord de la nef et sur l'ensemble du front Sud. Une fois l'assainissement effectué, il sera possible de remplacer les pierres de soubassement dégradées. Les secteurs les plus concernés sont situés sur les zones d'érosion au Sud et en particulier à la base du clocher.



Demande de placement de la commune en état de catastrophe naturelle

La commune envisage de déposer auprès de la Préfecture une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'aléa « sécheresse et réhydratation des sols ».

En effet la mairie a été alertée par des Haravillois qui ont constaté des fissures sur leur maison dues certainement à la sécheresse qui a sévi sur notre région durant l'année 2018.

La demande qui sera transmise à la Préfecture d'ici mi-décembre est en cours d'élaboration appuyée par les dossiers de chaque foyer, environ une douzaine, victime de cet aléa.

Inscription sur les listes électorales

Rappel : Vous avez jusqu'au 30 mars 2019 pour vous inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir participer aux prochaines élections. Il suffit de vous présenter en mairie muni d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

Les jeunes recensés à 16 ans sont inscrits d'office à 18 ans sur les listes électorales.

Recensement Obligatoire : Tous les jeunes de 16 ans (garçons et filles) doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire. Une attestation leur sera remise; elle leur sera demandée lors des examens nationaux, du passage du permis de conduire etc...

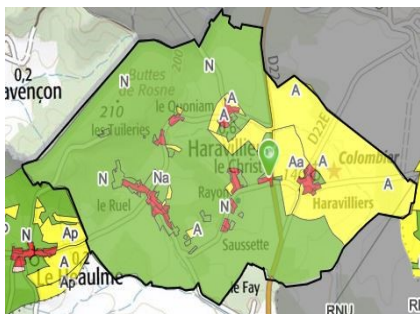
Flash info

Décembre 2018

Notre agent communal étant en arrêt maladie et en attendant son retour, nous demandons à chaque riverain, selon ses possibilités, d'entretenir les trottoirs et accotements devant son habitation, de manière à permettre une circulation facile des piétons et un écoulement fluide des eaux pluviales.

Nous rappelons que les propriétaires doivent tailler les haies et les arbustes pour qu'ils ne dépassent pas sur le domaine public et ne nuisent pas au passage des véhicules ainsi qu'au bon fonctionnement des réseaux électriques et téléphoniques.

Pour faciliter l'entretien de la chaussée, nous avons acheté une balayeuse qui, passée régulièrement, devrait éviter les dépôts de terre et d'herbe dans les caniveaux. Cet investissement a fait l'objet d'une subvention



Plan local d'urbanisme

Depuis le mois d'octobre notre Plan Local d'Urbanisme est mis en ligne sur le site GEO-PORTAIL.URBANISME. Vous pouvez ainsi accéder à l'ensemble des documents d'urbanisme existants pour la commune d'Haravilliers en suivant le lien proposé de ce site.

Installations illégales au Ruel

L'affaire concernant une des deux familles ayant installé des habitations légères de loisirs et construit illégalement des abris a été jugé, après un report d'audience, le 5 novembre dernier. L'avocat de cette famille, pour la défense, a soulevé plusieurs causes de nullité de la citation du Parquet et demandé ainsi la relaxe.

Monsieur le Procureur a évidemment appelé la juridiction à rejeter les arguments de la défense. A l'issue de la suspension

d'audience le sens du délibéré nous a été communiqué.

Madame le Président a ainsi jugé que le contrevenant devait être reconnu coupable de l'ensemble des faits qui lui étaient reprochés et l'a condamné à démolir tous les ouvrages réalisés sur le terrain et à remettre en état le site dans un délai de 6 mois assorti d'une astreinte de 150 euros par jour de retard, le versement de 3000 euros de dommages et intérêts à la Com-

mune au titre du préjudice subi et le versement à la Commune de 3000 euros au titre des frais de justice.

Monsieur NATIVEL, contrevenant a fait appel de ce jugement rendu le 5 novembre 2018 par le Tribunal de Grande Instance de Pontoise.

La deuxième famille est, quant à elle, convoquée par le T.G.I. de Pontoise le 13 mars 2019.

Cimetière



Afin de gérer au mieux notre cimetière, le Conseil Municipal a voté le 9 novembre dernier, un nouveau règlement du cimetière et de nouveaux tarifs qui se résument ainsi :

- Concession trentenaire : 200€, (renouvellement au même tarif)
- Concession cinquantenaire : 300€, (renouvellement au même tarif)
- Columbarium: 250€ pour 15 ans (renouvellement au même tarif)
- Il ne sera plus attribué de nouvelles concessions perpétuelles.
- Dispersion au jardin du souvenir : gratuit

Les concessions peuvent être rétrocédées à la commune sous certaines conditions.

Fibre optique

La fibre est déployée sur le domaine public de notre commune à partir du NRO (Nœud de Raccordement Optique) de Cormeilles en Vexin et d'une armoire de

rue installée au Ruel via une infrastructure aérienne ou souterraine.. Le réseau s'arrête devant les habitations. Le raccordement final sera effectué lors de la souscrip-

tion d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet de votre choix.

Déploiement : fin 2018 - début 2019

Commercialisation au 1er semestre 2019

Mairie d'Haravilliers

28 rue de la Mairie

95640 HARAVILLIERS

Téléphone : 01 30 39 74 02

Messagerie : commune.haravilliers@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi : 14h à 18h30
- Mardi : 9h à 12h et de 16h à 18h30
- Mercredi : 14h à 18h30
- Vendredi : 14h à 17h

Publié et rédigé par nos soins

Tirage à 250 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique